

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1444

Artikel: Pékin +5, une affaire à suivre...

Autor: Chaponnière, Martine

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pékin+5, une affaire à suivre...



Patricia Schulz.

Du 5 au 9 juin 2000 s'est tenue à New York la XXIII^e Session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle était consacrée à « Pékin +5 », soit à l'examen des progrès et obstacles constatés en matière d'égalité, de développement et de paix depuis la 4^e Conférence mondiale de l'ONU sur les femmes, qui avait eu lieu à Pékin en 1995 sur ces thèmes. La Suisse a participé aux travaux préparatoires et à la Session extraordinaire. Femmes en Suisse a rencontré Patricia Schulz, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, qui a dirigé la délégation, avec rang de Secrétaire d'État.

*Propos recueillis par
Martine Chaponnière*

Femmes en Suisse : Patricia Schulz, quel a été le résultat de ces cinq jours de réunion dont on a pu lire dans la presse qu'ils avaient été pour le moins tendus ?

Patricia Schulz : Les quelques 190 États présents ont adopté deux documents, une Déclaration politique et un document final. La Déclaration politique réaffirme notamment la responsabilité centrale des États dans la mise en œuvre du Programme d'action de Pékin (1995). Le document final contient plusieurs parties, dont la plus importante concerne les nouvelles actions à entreprendre, par exemple la lutte contre la violence envers les femmes, l'amélioration de leurs chances de formation et d'emploi ainsi que leur accès à la vie politique. Ce document final complète le Programme d'action de Pékin, qui reste toujours la « Bible » en matière d'égalité, en tout cas pour les prochaines années.

FS : Comment parvient-on à réunir tous ces pays sur un texte ?

PS : L'ensemble du processus pour arriver à ces deux textes a été très laborieux. À partir d'un premier projet élaboré par l'ONU - et qui était malheureusement assez faible - on a cherché à trouver un consensus sur l'ensemble des textes, ce qui implique un énorme travail. Les négociations ont été très difficiles : il y a eu de nombreux conflits, dont je citerai trois exemples entre pays du Nord et certains pays du Sud. Les pays du Sud souhaitent un engagement plus fort des États du Nord en matière d'aide publique au développement, alors que ces derniers insistent sur une meilleure allocation des ressources exis-

tantes. Le Nord aurait aussi voulu une reconnaissance de la liberté en matière d'orientation sexuelle, entendez l'homosexualité, ce qui a été refusé. Enfin, quelques pays, islamistes pour la plupart, ont tenté de faire prévaloir leur approche très traditionaliste et conservatrice du rôle des femmes. Le texte final est un compromis fondé sur le plus petit dénominateur commun.

FS : Au bout du compte, est-ce qu'on a vraiment avancé ?

PS : Il faut reconnaître que le bilan est assez modeste. On a évité un recul, qui semblait très menaçant à certaines étapes de la négociation, et qui aurait remis en question l'acceptation du document final : nous nous étions préparées à cette hypothèse, et la position de la Suisse était claire : nous n'aurions pas accepté un texte qui aurait été en retrait par rapport au Programme d'action de Pékin. Dans quelques domaines essentiels, tels que la santé, la violence, les droits humains et l'économie, on a réussi à avancer un peu. J'ai été impressionnée par l'accent mis sur le thème de la violence, qui est de plus en plus vue comme un obstacle central à toute évolution.

FS : Face à ce résultat plutôt restreint, cela vaut-il encore la peine de tenir de pareilles conférences ?

PS : A mes yeux oui, incontestablement, même si le rapport entre les efforts faits en temps et en argent et les résultats atteints peut parfois sembler dérisoire. Il est indispensable que les États et les ONG maintiennent un dialogue malgré la très grande différence de situations entre les pays. Ces contacts et ces informa-

tions nous sont nécessaires. Mais ce que je remets en question, c'est l'élaboration de nouveaux documents au plan mondial, alors que le Programme d'action de Pékin n'est de loin pas encore mis en œuvre complètement. C'est pour cela que j'espère, dans le cadre d'un Pékin+10 en 2005, que l'on procédera à une revue technique, et pas politique, de l'évolution intervenue. Cette revue serait faite par le Secrétaire de l'ONU, sur la base de questionnaires remplis par les États. Ceux-ci pourraient ainsi consacrer l'essentiel de leur temps à la discussion entre eux et avec les ONG, à l'échange de bonnes pratiques et à la réflexion sur les conditions et moyens de réaliser l'égalité entre femmes et hommes, au lieu de diriger tous leurs efforts vers la négociation d'un texte qui ne remplit pas nos attentes. Un de mes regrets est aussi que les contacts avec les ONG aient été aussi réduits dans la phase finale de ce long processus de Pékin +5. Heureusement, tant au niveau national qu'au niveau régional, nous avons eu des possibilités bien meilleures de collaboration avec les ONG.

FS : Vous avez participé aux deux Conférences, quoi de neuf en 5 ans ?

PS : L'élément déterminant pour moi est l'augmentation de la prise de conscience de la gravité de la situation dans plusieurs domaines : santé avec l'extension du VIH-Sida qui est en train de tuer la population jeune de nombreux pays d'Afrique, détruisant ainsi son avenir, violence avec l'augmentation du nombre des conflits armés et l'aggravation du trafic des êtres humains, si-

Convention 103 sur la protection de la maternité

A qui profitent les nouvelles propositions ?

tuation économique avec l'admission que les processus de globalisation, mondialisation et libéralisation présentent certes des chances, mais aussi beaucoup de risques.

FS : Quel bilan tirez-vous de la Conférence ?

PS : Pour moi, c'est un bilan en demi-teinte : la réalité résiste terriblement aux belles déclarations, les changements sont lents et difficiles à atteindre, les progrès peuvent être rapidement remis en question. Un élément déterminant pour moi demeure le manque ou la faiblesse de la volonté politique et, par conséquent, des ressources affectées à toutes les actions qui permettraient un véritable changement. Des pistes sont cependant encourageantes. Par exemple, les 17 pays de la région des Caraïbes ont entrepris une action concertée pour lutter contre la violence domestique. Les États ont aussi constaté des progrès, notamment dans l'amélioration de la formation des femmes dans certains pays et leur accès à de nouvelles possibilités d'emploi grâce aux nouvelles technologies. Malgré une réalité générale dure, je reste donc optimiste.

L'Organisation internationale du travail (OIT) entre-t-elle à reculer dans le XXI^e siècle ? Cela paraît évident aux représentants-e-s des syndicats de travailleuses et travailleurs. L'enjeu est à l'échelon mondial et les pressions des milieux économiques néo-libéraux l'ont emporté sur la tradition qui faisait de l'OIT la défenderesse des plus vulnérables. Le vote de la révision est éloquent.

Odile Gordon-Lennox

Au nom du réalisme économique, des principes comme celui de l'impossibilité de renvoyer une employée enceinte sont abandonnés. L'employée pourra être licenciée « pour des motifs sans liens avec sa grossesse, la naissance de l'enfant et ses suites ou l'allaitement », un texte qui ouvre la porte à tous les abus de la part des employeurs. Un autre recul concerne le congé de 6 semaines qui doit suivre l'accouchement. Les gouvernements pourront en convenir autrement avec les organisations nationales qui représentent le patronat et les employé-e-s. Le suivi médical obligatoire disparaît... Le remboursement – des deux tiers du salaire – ne sera pas exigible de l'employeur et nécessitera un système de sécurité sociale local. Les multinationales échappent ainsi à leurs responsabilités dans les pays les plus démunis.

Il y a toutefois des modifications qui pourront être favorables aux femmes : le congé de maternité passe de 12 à 14

semaines, la définition de « travailleuses » englobe de nouvelles catégories d'emplois dits atypiques, et les tests de grossesse exigés à l'embauche sont mis hors la loi.

Pour la première fois à l'OIT, une décision n'a pas pu être prise à l'unanimité. Cela en dit long sur le bras de fer qui est engagé entre les différentes forces du monde du travail à l'échelon mondial. Le vote suisse a aussi été divisé : abstention du gouvernement et des employeurs, oui des travailleurs. Or, la division profite aux plus forts. Au nom du réalisme économique, c'est-à-dire de la mondialisation, les travailleuses se retrouvent à la merci de la bonne volonté de leurs gouvernements dont on sait à quel point certains subissent les diktats des multinationales. Pour lutter contre cette trahison des droits acquis, le Comité en défense de la Convention 103 poursuit son travail.

Contact : simone.girodo@span.ch
Tél. 022 / 342 33 68

Compt'act
Comptabilité spécialisée
pour artisans et petits commerces
Forfait ou à la carte
Entre vous et moi,
une question de confiance et d'honnêteté
C.- J. Mojon 032 / 721 16 92
cjmojon@smartfree.ch

Un délégué de travailleurs en Inde raconte comment dans son pays la pression sur les femmes qui viennent d'accoucher est forte pour qu'elles reprennent au plus vite leur travail. Même les parents s'y mettent car le salaire de la femme est souvent le seul revenu pour toute une famille. La santé de la mère et du nouveau-né dépend donc impérativement de l'obligation du congé post-natal. Et il vient d'être rendu négociable.

(ogl)